



La lecture et l'abonnement NVO doivent redevenir une priorité dans toutes les organisations de la CGT

CHANGEZ DE REGARD SUR L'ACTUALITÉ SOCIALE ET JURIDIQUE

nvo

LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE
LE MAGAZINE DES MILITANTS
DE LA CGT
nvo.fr



La CGT, la seule organisation syndicale à disposer d'une entreprise de presse

Cher·e·s camarades,

Militant·e·s CGT, mesurons-nous l'avantage d'avoir une entreprise de presse qui nous appartient ?

Nous le voyons chaque jour : la façon dont nos luttes sont relayées dans les médias dominants ou l'information concernant la politique gouvernementale et les réformes en cours ou à venir ne correspondent en rien à la réalité que vivent les salarié·e·s de notre pays.

Au sein de ce paysage médiatique, les publications de La Vie Ouvrière sont une voix différente qui peut et doit informer et former les militants de la CGT. **Il s'agit d'un outil dont il est temps de se ressaisir.**

La Vie Ouvrière, ce sont plusieurs publications au service des militants :

- *La Nouvelle Vie Ouvrière* (NVO), un magazine mensuel de 52 pages et son site internet nvo.fr : l'actualité sociale, juridique et syndicale décryptée par des journalistes spécialisé·e·s pour tous·tes les syndiqué·e·s ;
- des hors-série et numéros spéciaux réguliers : Mai 68, droits des femmes, *VO Impôts* ;
- *La Revue pratique de droit social* (RPDS) et le site internet nvodroits.fr : un mensuel d'actualité juridique sur le droit du travail à destination des élu·e·s, mandaté·e·s, membres d'IRP, conseiller·ère·s prud'hommes...
- *Ensemble !*, le mensuel de 16 pages envoyé à 480 000 syndiqués ;
- des guides pratiques à destination des salarié·e·s et/ou des élu·e·s.

Imaginons un seul instant si notre entreprise de presse disparaissait...

Alors même que nous déplorons à juste titre la mainmise de l'idéologie libérale sur les médias, nous sommes encore trop nombreuses et nombreux à ne pas faire de la lecture de la presse syndicale une priorité. La conséquence : **l'entreprise de presse de la CGT pourrait disparaître !**

Pourtant, plusieurs décisions ont été prises :

- en 2013, pour sauver notre entreprise de presse du dépôt de bilan, une souscription a été organisée ;
- en 2014, une campagne d'abonnements a été lancée ;
- après le 51^e congrès confédéral, nous avons décidé de donner un nouvel élan à cette campagne : un collectif de développement a été mis en place, un réseau de référent·e·s NVO a été proposé dans toutes les organisations de la CGT.

Camarades, **il est temps d'appliquer nos propres décisions :**

- chaque UD et chaque fédération doit désigner un·e référent·e NVO ;
- chaque syndicat de la CGT se doit de disposer d'au moins un abonnement à la NVO !

Une réunion des référents NVO est prévue à Montreuil le 20 novembre 2018 pour faire le point de notre campagne.

Nouveaux abonnements NVO de janvier à octobre 2018

UD	Abonnements (code postal de l'abonné)	Abonnements à réaliser pour fin 2018
01 Ain	3	35
02 Aisne	22	33
03 Allier	1	30
04 Alpes-de-Haute-P.	0	18
05 Hautes-Alpes	0	8
06 Alpes-Maritimes	15	87
07 Ardèche	7	22
08 Ardennes	0	23
09 Ariège	0	19
10 Aube	5	19
11 Aude	0	30
12 Aveyron	1	24
13 Bouches-du-Rhône	39	249
14 Calvados	19	39
15 Cantal	0	12
16 Charente	2	32
17 Charente-Maritime	1	52
18 Cher	4	28
19 Corrèze	1	23
20 Corse	1	29
21 Côte-d'Or	2	36
22 Côtes-d'Armor	4	43
23 Creuse	1	8
24 Dordogne	2	32
25 Doubs	3	25
26 Drôme	15	42
27 Eure	21	24
28 Eure-et-Loire	3	14
29 Finistère	14	89
30 Gard	6	54
31 Haute-Garonne	10	112
32 Gers	1	12
33 Gironde	10	125
34 Hérault	4	74
35 Ile-et-Vilaine	10	68
36 Indre	1	11
37 Indre-et-Loire	3	38
38 Isère	7	91
39 Jura	2	19
40 Landes	11	31
41 Loir-et-Cher	3	18
42 Loire	7	62
43 Haute-Loire	0	31
44 Loire-Atlantique	11	136
45 Loiret	5	32
46 Lot	0	14
47 Lot-et-Garonne	1	18
48 Lozère	0	4

UD	Abonnements (code postal de l'abonné)	Abonnements à réaliser pour fin 2018
49 Maine-et-Loire	9	38
50 Manche	5	33
51 Marne	1	50
52 Haute-Marne	0	16
53 Mayenne	8	13
54 Meurthe-et-Moselle	7	66
55 Meuse	0	9
56 Morbihan	1	58
57 Moselle	7	88
58 Nièvre	1	16
59 Nord	18	261
60 Oise	3	41
61 Orne	12	20
62 Pas-de-Calais	7	102
63 Puy-de-Dôme	4	67
64 Pyrénées-A.	26	58
65 Hautes-Pyrénées	1	29
66 Pyrénées-O.	8	30
67 Bas-Rhin	3	79
68 Haut-Rhin	1	45
69 Rhône	13	150
70 Haute-Saône	0	10
71 Saône-et-Loire	4	42
72 Sarthe	36	46
73 Savoie	6	44
74 Haute-Savoie	0	41
75 Paris	19	335
76 Seine-Maritime	31	167
77 Seine-et-Marne	20	61
78 Yvelines	6	61
79 Deux-Sèvres	4	21
80 Somme	11	40
81 Tarn	2	23
82 Tarn-et-Garonne	3	16
83 Var	16	62
84 Vaucluse	2	46
85 Vendée	5	23
86 Vienne	1	30
87 Haute-Vienne	20	39
88 Vosges	3	27
89 Yonne	3	17
90 Territoire-de-Belfort	0	12
91 Essonne	21	57
92 Hauts-de-Seine	13	101
93 Seine-Saint-Denis	24	172
94 Val-de-Marne	19	113
95 Val-d'Oise	15	47
TOTAL	697	4997

Des outils pour diffuser la NVO

La NVO propose aux référent·e·s des outils pour leur permettre de diffuser la presse syndicale sur le territoire :

- > un guide pratique du/de la référent·e ;
- > un équipement de stand transportable comprenant deux dérouleurs, un comptoir d'accueil, une nappe, deux porte-magazines...
- > des rencontres régulières et échanges d'informations et bonnes pratiques.

UD, fédérations,
comités régionaux:
tous ensemble pour
des référent·e·s NVO
partout en France



Votre organisation a-t-elle désigné un·e référent·e NVO ?

Si ce n'est pas encore le cas, n'hésitez pas à contacter Régis Gasse, responsable du collectif développement :

gasse.regis@orange.fr

nvo

LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE
263 rue de Paris · Case 600
93516 Montreuil cedex
Tél. : 01 49 88 68 50 · Fax : 01 49 88 68 66
nvo.fr